

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 juin 2023

Point n° 7c à l'ordre du jour

Délibération n° 2023-15

Autorisant la Directrice générale à finaliser les achats par centrale d'achat et à signer le ou les marchés ayant pour objet l'acquisition, le paramétrage et la mise en production d'un nouveau système d'information pour la Réserve sanitaire (SIRS).

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à finaliser les achats par centrale d'achat et à signer le ou les marchés ayant pour objet l'acquisition, le paramétrage et la mise en production d'un nouveau système d'information pour la Réserve sanitaire (**SIRS**).

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 04 juillet 2023

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration